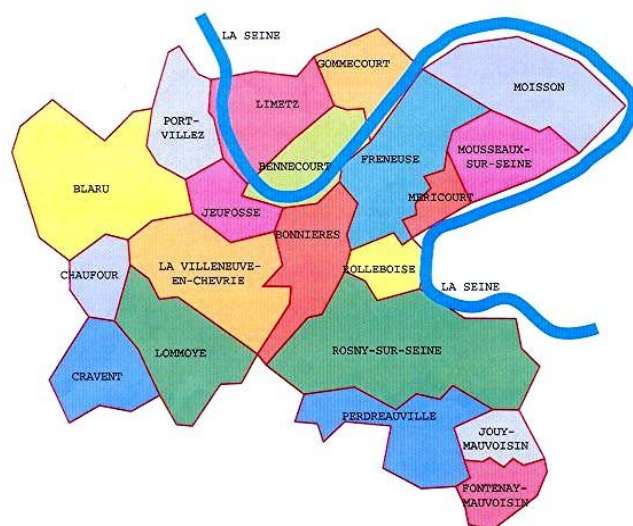


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

Équipe de Bonnières



*31, rue Marcel Sembat, 78270 Bonnières
Tél. : 01 30 42 01 08, fax : 01 30 98 96 33*

Résumé

Ce rapport présente les activités de l'équipe du Secours Catholique de Bonnières sur Seine en 2012.

L'équipe comporte vingt-deux bénévoles.

Située au cœur des vingt communes du « *Secteur Paroissial Yvelines-Ouest* », elle est au service des familles en difficulté.

L'équipe accueille les familles trois fois par quinzaine et leur apporte une aide en fonction des besoins et de ses moyens. Elle fournit de la nourriture, des secours financiers, des bons alimentaires, des vêtements, etc. Elle a ainsi distribué à 73 familles (environ 200 personnes) l'équivalent de 18000 euros, soit 4500 journées de nourriture (ou plus de 11000 repas) pour une aide alimentaire moyenne, par famille, de vingt-cinq jours, et 400 vêtements.

En outre, dix bénévoles se consacrent au soutien scolaire. Quinze enfants en ont bénéficié en 2012.

Les moyens matériels et financiers sont assurés par le Secteur Paroissial, la collecte annuelle du Secours Catholique des Yvelines et les subventions des communes.

Pour en assurer la meilleure efficacité, l'équipe coordonne son action avec celle des autres acteurs sociaux et spécialement les Assistantes Sociales du Conseil Général, les CCAS des diverses localités et le Restaurant du Cœur de Bonnières.

Table des matières

	Pages
TABLE DES MATIÈRES	2
PAGES	2
1) L'ÉQUIPE DU SECOURS CATHOLIQUE DE BONNIÈRES	3
2) LES ACTIVITÉS PERMANENTES	5
A. L'accueil des plus démunis	5
1. Qui avons-nous aidé ?	5
2. Nos moyens	6
3. Nos critères d'aide	7
4. Ce que nous avons procuré en 2012	8
B. Le vestiaire	13
C. Le soutien scolaire	13
3) LES ACTIVITÉS PONCTUELLES	14
A. Le voyage de détente	14
B. L'arbre de Noël	14
C. Les forums des associations	14
4) NOS PARTENAIRES	14
5) OBJECTIFS 2013	15
ANNEXE 1 – RÉSULTATS DE L'AIDE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE	16
POUR NOUS AIDER	17

1) L'équipe du Secours Catholique de Bonnières

Actuellement, l'équipe comporte vingt-deux bénévoles.

Elle couvre le secteur paroissial Yvelines-Ouest qui comprend les vingt communes suivantes :

Bennecourt, Blaru, Bonnières sur Seine, Chaufour, Cravent, Fontenay-Mauvoisin, Freneuse, Gommecourt, Jeufosse, Jouy-Mauvoisin, La Villeneuve-en-Chevrie, Limetz, Lommoye, Méricourt, Moisson, Mousseaux, Perdreaux, Port-Villez, Rolleboise et Rosny sur Seine.

Les permanences d'accueil ont lieu :

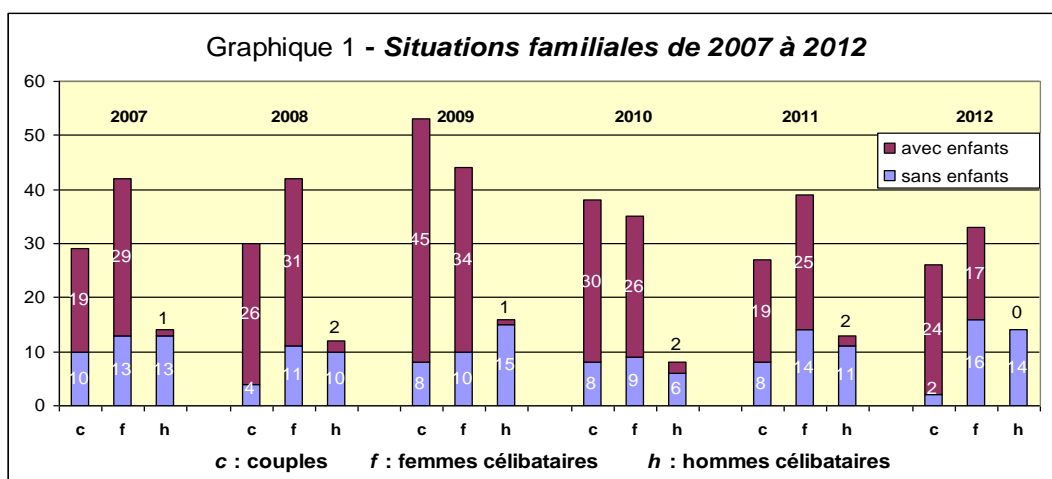
- *les semaines paires* ; le mardi de 13 heures 30 à 15 heures 30 et le samedi de 9 heures 30 à 11 heures 30,
- *les semaines impaires* : le jeudi de 13 heures 30 à 15 heures 30.

Quatre communes ont des correspondants au C.C.A.S. :

- Bonnières : Jacqueline Coupé et Bernard Schmitlin
- Cravent : Éléna Izquierdo
- Freneuse : François Rault
- Rosny : Jeannine Puig

Les correspondants sont habilités à satisfaire toute demande d'aide de l'Espace Territorial et des C.C.A.S. et particulièrement :

- une aide alimentaire d'urgence avec la confection d'un colis alimentaire,
- le paiement en urgence d'une nuit d'hôtel,
- la mise à disposition de mobilier d'occasion vendu par l'association des Compagnons d'Emmaüs avec une participation individuelle de 10% seulement,
- l'accompagnement dans les démarches administratives et un soutien moral en liaison avec l'équipe locale de Bonnières.



Années	Situations familiales	sans enfants	avec enfants	Total	
2007	Couples		10	19	29
	Familles monoparentales et Célibataires	Femmes	13	29	42
		hommes	13	1	14
	Total		36	49	85
2008	Couples		4	26	30
	Familles monoparentales et Célibataires	femmes	11	31	42
		hommes	10	2	12
	Total		25	59	84
2009	Couples		8	45	53
	Familles monoparentales et Célibataires	femmes	10	34	44
		hommes	15	1	16
	Total		33	80	113
2010	Couples		8	30	38
	Familles monoparentales et Célibataires	femmes	9	26	35
		hommes	6	2	8
	Total		23	58	81
2011	Couples		8	19	27
	Familles monoparentales et Célibataires	femmes	14	25	39
		hommes	11	2	13
	Total		33	46	79
2012	Couples		2	24	26
	Familles monoparentales et Célibataires	femmes	16	17	33
		hommes	14	0	14
	Total		32	41	73

Tableau 1 - *Situation familiale des personnes aidées financièrement ou en nature de 2007 à 2012.*

2) Les activités permanentes

A. L'accueil des plus démunis

1. Qui avons-nous aidé ?

80 familles¹ nous ont demandé une aide pendant l'année 2012, dont 5 ont reçu seulement des vêtements et 2 aucun secours matériel.

Ces 80 familles représentent 108 adultes (59 % de femmes et 41% d'hommes) et 111 enfants soit en tout 219 personnes (4% de moins qu'en 2011.)

Le tableau 1 et le graphique 1 de la page 4 indiquent la situation des familles aidées financièrement ou en nature de 2007 à 2012 (vêtements exceptés.)

Pour les familles que nous avons aidées matériellement (vêtements non inclus), on peut observer ce qui suit :

- le nombre de familles, stable en 2007 et 2008, a bondi en 2009 de 35 %, puis est revenu en 2010 et 2011 au niveau des années précédentes ; il a encore fléchi en 2012

1. les couples :

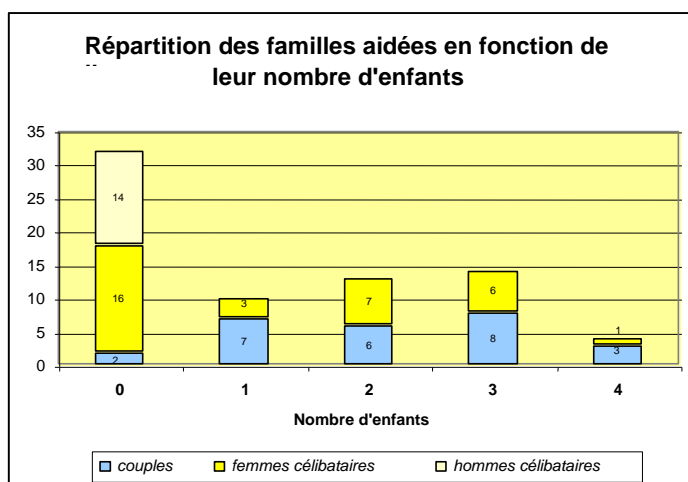
- le nombre de couples est pratiquement le même qu'en 2011 (26 contre 27),
- le nombre de couples sans enfants est très faible (2 contre 8 en 2012),
- le nombre de couples avec enfants est notablement plus important qu'en 2011 (24 contre 19),

2. les hommes célibataires :

- le nombre d'hommes célibataires sans enfants est presque identique à celui de 2011 (14 contre 13),
- il est voisin de celui des femmes célibataires sans enfants (14 contre 16),
- il n'y a pas eu d'hommes célibataires avec enfants en 2012 ; il était de 1 ou 2 les années précédentes,

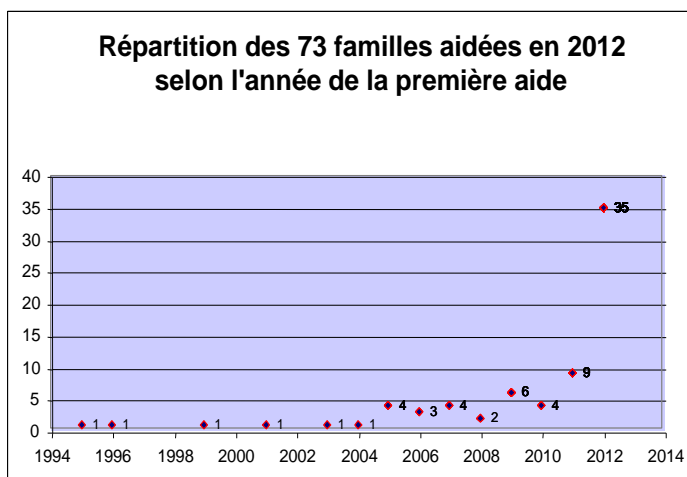
3. les femmes célibataires :

- le nombre de femmes célibataires est plus faible qu'en 2011 (33 contre 39)
- le nombre des femmes célibataires sans enfants est voisin de celui de 2011 (16 contre 14) ; en revanche, celui des femmes célibataires avec enfants est beaucoup plus faible (17 contre 25.)



Le graphique ci-contre montre la répartition du nombre de ces familles en fonction de leur situation et de leur nombre d'enfants. On remarquera que les couples ont globalement un nombre d'enfants plus grand que celui des célibataires.

¹ Famille = personne seule, indépendante ou groupe familial



Le graphique suivant présente la répartition des 73 familles aidées en 2012 en fonction de l'année du premier secours accordé par l'équipe. Il montre qu'environ une famille sur deux seulement était inconnue lors des accueils de 2012. Il illustre la difficulté de certaines familles à retrouver un équilibre de leurs finances au cours du temps. Notre aide ponctuelle leur permet de passer un moment difficile dû à un événement exceptionnel.

Dans les conditions locales de notre secteur, on peut penser que, en dehors de l'année 2009, la situation matérielle des familles est peu différente de celle des années précédentes :

- la plupart des familles vivent essentiellement de prestations sociales et familiales,
- elles sont souvent en situation de surendettement,
- elles sont parfois en difficulté à cause de demandes de remboursements de trop perçus exigés par la Caisse d'allocations familiales, les ASSEDIC, ou d'anomalies de paiement de ces allocations,
- les pensions des pères sont rarement versées aux femmes séparées ou divorcées qui élèvent leurs enfants, ou versées irrégulièrement ou incomplètement.

La recherche d'emploi, surtout pour les célibataires ayant des enfants, est handicapée par :

- la présence d'enfants en bas âge et l'insuffisance des structures d'accueil d'enfants dans notre secteur,
- le peu de qualification professionnelle des intéressés,
- le manque de moyens de déplacement ou leur coût, les offres d'emploi dans la région proche étant bien moins nombreuses que les demandes.

La situation actuelle de l'emploi, réduit encore leurs chances de trouver un travail dans un délai raisonnable.

2. Nos moyens

Nos moyens financiers sont assurés par la délégation de Versailles du Secours Catholique qui recueille les dons rassemblés dans le département lors de la collecte nationale du troisième dimanche de novembre ainsi que les subventions des communes de notre secteur paroissial. Ces subventions se montent à 3810 € sous forme financière et à 1900 € en fourniture de produits alimentaires et de première nécessité soit un total de 5710 €.

La délégation de Versailles finance aussi la location des locaux que nous occupons, les frais de fonctionnement, les activités diverses au profit des familles accueillies et, bien entendu, les secours financiers accordés par notre équipe.

À ces moyens sont venus s'ajouter :

- l'aide mensuelle, fournie par les paroissiens du secteur au moyen d'une collecte alimentaire et de produits de première nécessité, le premier dimanche de chaque mois,
- les bénéfices des deux braderies annuelles faites sur la commune de Freneuse pour 171 €,

- des vêtements apportés régulièrement et en quantité suffisante par les habitants de notre secteur.

Les moyens financiers du Secours Catholique, les subventions communale, etc. et les aides en nature provenant de notre secteur paroissial (qui peuvent être valorisées à environ 12000 €²) nous ont permis de faire face aux besoins des familles accueillies.

Que tous les donateurs soient ici remerciés !

3. Nos critères d'aide

Comme les années précédentes, les secours et leur importance ont été déterminés en fonction du « *reste à vivre* » de la famille. Il est le revenu net restant après déduction des dépenses fixes obligatoires (loyer, charges de logement, d'assurances, de chauffage, d'eau, de téléphone, de remboursement de dettes...) Il est exprimé en euros par jour et par personne vivant au foyer.

Actuellement nous aidons, si ce critère est au plus égal à 7 euros/jour/personne.

Une aide alimentaire est délivrée si le reste à vivre est inférieur à 4 €/j/p³.

En principe, nous ne fournissons pas d'aide alimentaire en période d'ouverture du « Restaurant du Cœur » de Bonnières pour les familles dont les dossiers y sont acceptés.

Jusqu'à 7 €/j/p, des secours sont fournis pour le chauffage, les vêtements, le mobilier, etc. en fonction des nécessités et de nos possibilités.

Bien entendu, ces règles sont appliquées avec souplesse en tenant compte de chaque situation particulière.

Sauf cas d'urgence extrême, nous ne sommes pas autorisés par le Secours Catholique à donner immédiatement un secours supérieur à 60 € par famille. Nous ne pouvons pas, non plus, fournir une aide financière supérieure à 120 € par famille et par an.

Pour des aides financières plus importantes, mais moins urgentes, les décisions sont prises par une commission d'aides exceptionnelles qui se réunit deux fois par mois à Juziers. La commission est saisie par l'assistante sociale de la famille au moyen d'un dossier dûment instruit.

Les aides financières se font essentiellement sous forme de bons. Ils concernent l'alimentation, les produits d'hygiène corporelle ou d'entretien et les combustibles (gaz, pétrole.) Ces bons sont acceptés par plusieurs commerces de l'agglomération de Bonnières et de Freneuse (Carrefour Market, Intermarché, Le Mutant.)

Des chèques à l'ordre du destinataire final sont parfois délivrés, par exemple pour procurer des billets de transport (billets à l'ordre de la SNCF.) Il est exceptionnel de donner des espèces.

Chaque fois que nous le pouvons, nous fournissons des denrées alimentaires plutôt que des bons. L'aide en nature est également indispensable pour compléter les bons lorsqu'il s'agit de secourir une famille nombreuse ou d'aider la famille sur une longue période car nous ne pouvons pas donner plus de 120 € dans une année (cf. supra.)

Les bons alimentaires permettent aux familles de se procurer des aliments frais et des produits d'hygiène que nous ne pouvons pas leur fournir. Ils sont attribués à raison d'une ration alimentaire journalière individuelle pour 4 € qui nous paraissent actuellement être le minimum pour assurer une nourriture suffisante et équilibrée.

Du mobilier à prix réduit (10 % du tarif) peut être fourni aux accueillis, qui en ont besoin, par les Compagnons d'Emmaüs de Dennemont. La demande doit en être faite par l'assistante sociale via le

² Cf. par. 4, p.9

³ Coût minimal d'une ration alimentaire journalière équilibrée.

Secours Catholique.

4. Ce que nous avons procuré en 2012

On trouvera en annexe 1, p.16 la totalité des résultats chiffrés.

L'aide en nature, fournie ou achetée, a été considérable. Elle a débuté en 2009 avec la création de notre épicerie. Il est difficile de la comparer de façon exacte à l'aide financière. Cependant, étant donné que nous attribuons 4 € par personne pour une ration alimentaire journalière fournie au moyen de bons, nous pouvons déduire, du nombre de rations alimentaires accordées en nature, la somme que nous aurions dû donner à leur place, sous forme de bons ou d'espèces.

Cette somme, ajoutée à la valeur des bons fournis éventuellement, nous l'avons appelée « *somme équivalente*. » Elle peut permettre de déduire le nombre de jours d'aide alimentaire correspondant sachant que toute aide financière peut, en fin de compte, se rapporter à une aide alimentaire si l'on considère que chaque dépense nouvelle de la famille se ferait au détriment de son alimentation.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de familles secourues matériellement	53	84	95	86	84	113	81	79	73
Familles déjà aidées l'année précédente		23	37	56	37	35	38	27	22
Familles déjà aidées les années précédentes						40	41	42	38
Somme totale distribuée ou somme équivalente (€)	11321	12391	15785	11971	9225	20351	12260	14704	18024
Nombre moyen de jours d'aide par personne						16	13	18	23
Nombre moyen de jours d'aide par famille						18	16	20	25
Nombre total de secours distribués	329	370	414	326	235	256	157	179	195
Somme totale équivalente, en moyenne par famille (€)	214	148	166	139	110	180	151	186	247
Nombre moyen de secours par famille	6.2	4.4	4.4	3.8	2.8	2,3	1.9	2.3	2.7
Secours moyen par accueil et par famille (€)	35	34	38	37	39	79	79	82	93
Nombre de jours d'accueil	48	52	52	51	50	75	75	78	75

Tableau 2 - *Évolution des secours financiers et en nature au cours des 9 dernières années*

Le tableau 2, p.8, résume les données, financières ou en équivalents financiers, des sept dernières années (il n'y avait pas de distribution de produits alimentaires avant 2009.) On trouvera à l'annexe 1, p. 16 ce qui a été donné sous les diverses formes : bons, espèces et produits en nature. Les indices indiqués ne nécessitent pas d'explications particulières. Ils sont tous en hausse notable sauf le nombre de familles.

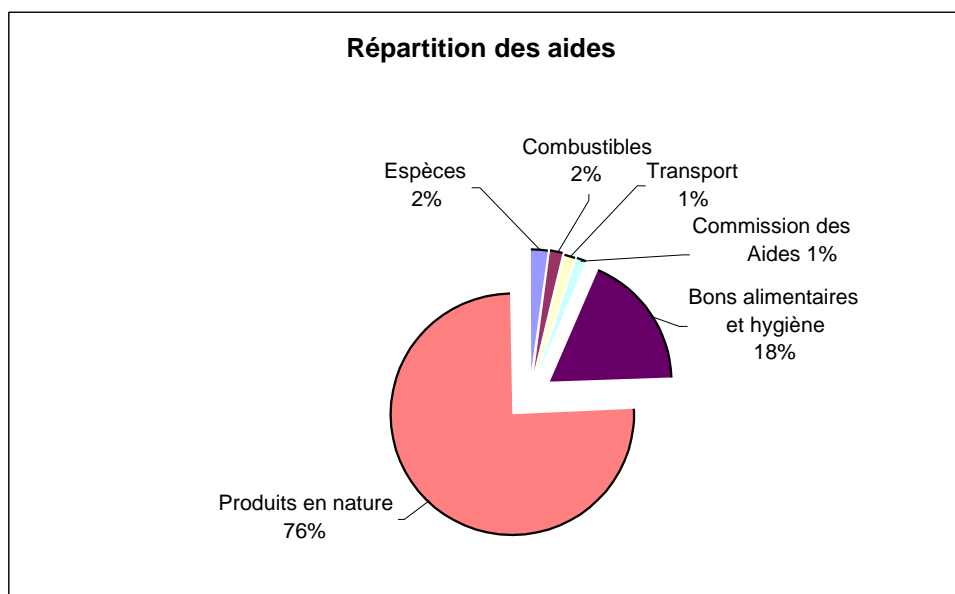
Si le nombre de familles et d'individus est plus faible en 2012, que les années précédentes, la durée moyenne de l'aide apportée a été notablement augmentée surtout la dernière année. Elle est passée de 16 à 23 jours en quatre ans. Ce qui reste, malgré tout, un temps restreint dans l'espace d'une année.

Vingt-deux familles secourues en 2011 ont eu besoin de notre aide en 2012. Certaines d'entre elles reçues pour la première fois fin 2011 se trouvent encore secourues au début de 2012 mais quelques-unes sont accueillies depuis des années mais pas nécessairement chaque année⁴.

Les nombres moyens de jours d'aide par personne et par famille diffèrent de deux jours. Cela traduit le fait que les familles plus nombreuses sont globalement un peu moins aidées que les autres.

Graphique 2 – Répartition des aides financières et en nature

Le graphique 2, p.9 indique la répartition des types d'aide, en pourcentage de la somme équivalente totale.



Les aides concernent essentiellement (95 %) l'alimentation et les produits d'hygiène corporelle. En outre, une partie des aides exceptionnelles peut être assimilée à une aide alimentaire. Le reste est constitué de bons d'achat de combustibles, de chèques pour achat de billets S.N.C.F. etc.

L'aide alimentaire en nature apparaît beaucoup plus importante (76 %) que l'aide alimentaire financée par bons ou en espèces (20 %.)

Dans l'ensemble, elle nous a permis de compléter l'aide financière et de satisfaire de façon juste et équitable les besoins alimentaires des familles. Sans produits en nature, cela n'aurait pas été possible en raison de la limitation de notre aide financière à 60 € par accueil et à un total de 120 € par famille et par an comme cela nous est demandé par la Délégation du Secours Catholique de Versailles dont dépend notre équipe. Cette somme est bien insuffisante pour les familles nombreuses⁵. On notera que la somme moyenne équivalente par famille et pour l'année 2012 de 247 € dépasse très largement le seuil maximal de 120 € du fait de ces aides en nature. La somme moyenne par personne est de 93 €.

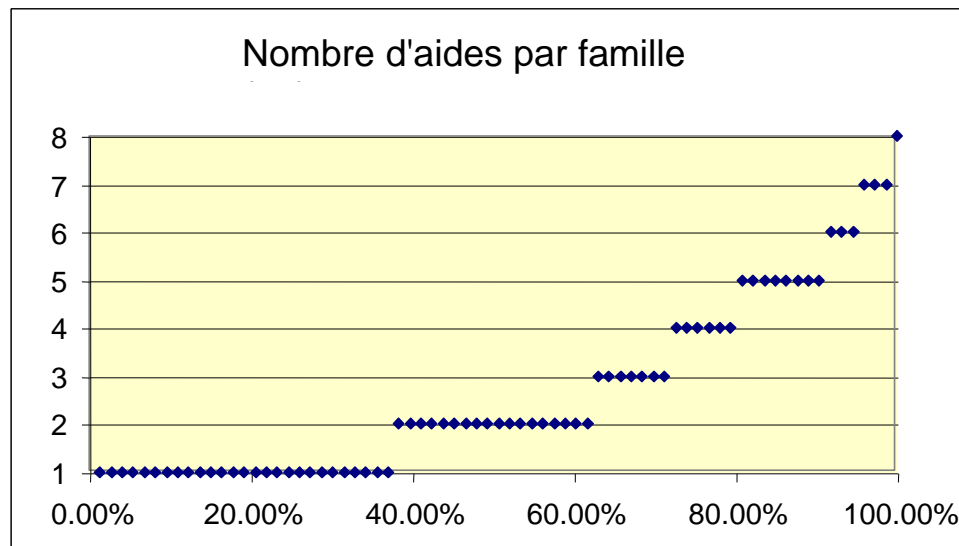
Cependant, le manque de disponibilité financière, due aux limitations qui nous sont imposées, ne nous a pas permis de procurer suffisamment de nourriture fraîche (viande, lait, etc.) aux familles les plus nombreuses ou celles qui ont eu besoin d'une aide un peu prolongée.

⁴ Voir graphique, p. 6 Répartition des 73 familles selon l'année de la première aide.

⁵ Pour un célibataire, 60 € permettent de vivre pendant 15 jours ; la même somme pour une famille de 6 assure moins de trois jours de nourriture.

Les résultats individuels sont représentés dans des graphiques⁶ qui expriment :

- la fréquence des secours au cours de l'année,
- la *somme équivalente* fournie à chaque famille,
- le nombre de jours d'aide pour chaque famille.

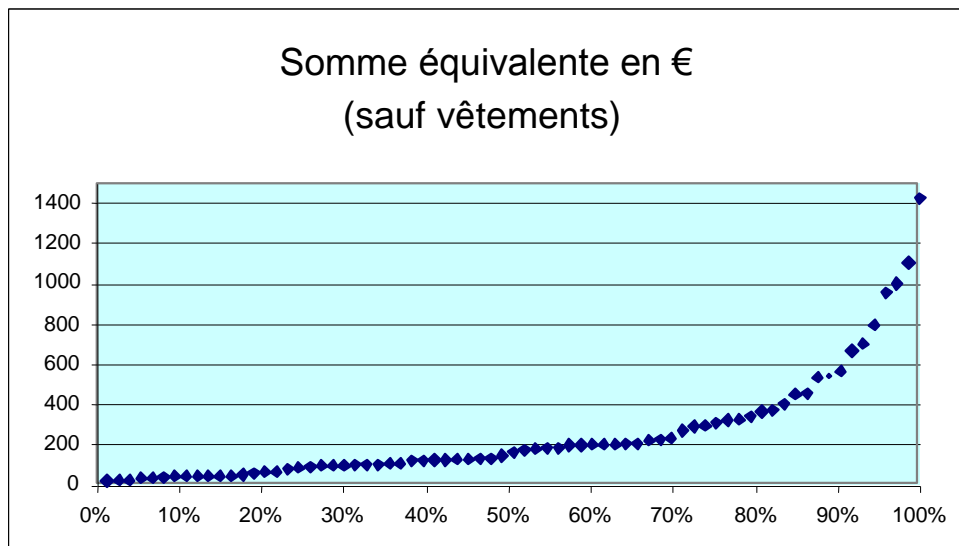


Graphique 3 – *Nombre d'aides financière et en nature par famille*

Le graphique 3, p. 10 indique la fréquence des accueils.

L'aide financière ou en nature a été en général ponctuelle ou courte, rarement longue ou très longue (cf. graphiques 3.) 37% des familles ont reçu une aide, 25% deux aides, 9% trois aides, 8% quatre aides, etc. Le nombre d'aides annuelles est peut-être sous évalué car une famille secourue au mois de décembre peut revenir au cours du ou des mois suivants. C'est pourquoi il est intéressant de noter le nombre de familles qui ont été reçues l'année précédente (voir tableau 2, p.8.)

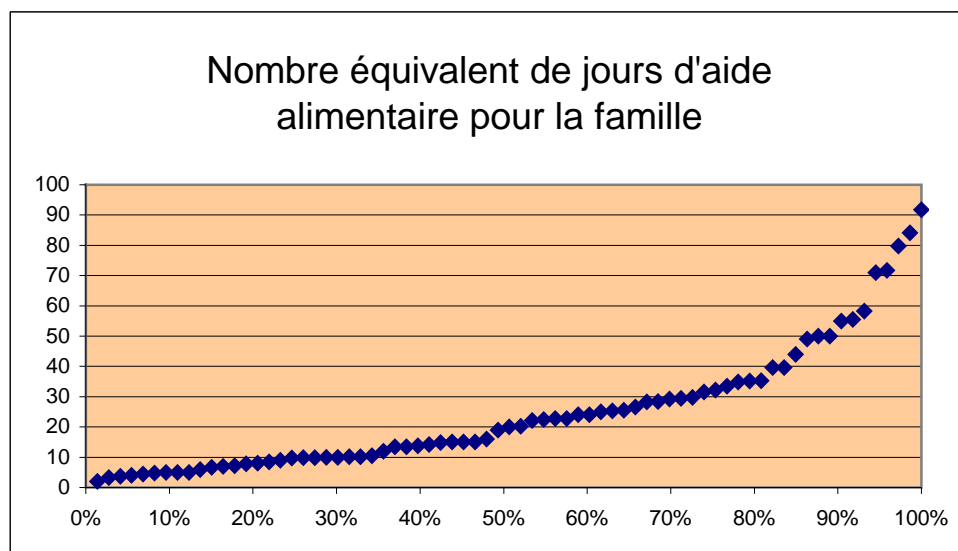
⁶ Chaque point sur un graphique correspond à une famille.



Graphique 4 – *Aide financière et en nature par famille*

Le graphique 4, p.11 indique les sommes totales équivalentes attribuées. Elles comprennent la totalité des secours, y compris les aides pour combustible, transport ou autres.

42% des familles reçoivent l'équivalent de 120 € ou moins, 50% 150 €, 80% 348 € ou moins. La somme moyenne attribuée est de 247 € par famille (70% en ont reçu 247 € et moins.)



Graphique 5 – *Nombre de jours équivalents d'aide alimentaire par famille*

Le graphique 5, p.11 donne le nombre de jours d'aide alimentaire par famille. Elle correspond à la somme totale équivalente et tient compte de la taille de la famille.

50% des familles sont aidées pendant 19 à 20 jours, 80% 35 jours et moins.

La durée moyenne des secours par famille est de 25 jours (63% en ont reçu pendant 25 jours et moins.)

Ces trois graphiques traduisent une augmentation notable de l'aide en importance et en durée tant par individu que par famille.

Les familles les plus aidées sont nouvelles en général. L'allongement global de la durée de l'aide au cours des années semble due à l'aggravation de la situation économique des familles concernées.

Au total, nous avons ainsi distribué à 73 familles (environ 200 personnes) l'équivalent de 18000 euros, soit 4500 journées de nourriture (ou plus de 11000 repas) pour une aide alimentaire moyenne, par famille, de vingt-cinq jours et permis à chaque personne de manger en moyenne pendant 23 jours.

Situation géographique des familles aidées financièrement ou en nature en 2012

<i>Ville</i>	<i>Nombre de familles</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Bennecourt</i>	4	5%
<i>Bonnières sur Seine</i>	24	33%
<i>Chaufour les Bonnières</i>	1	1%
<i>Freneuse</i>	23	32%
<i>Gommecourt</i>	4	5%
<i>La Villeneuve en Chevrie</i>	3	4%
<i>Limetz-Villez</i>	7	10%
<i>Méricourt</i>	1	1%
<i>Moisson</i>	1	1%
<i>Mousseaux sur Seine</i>	1	1%
<i>Port-Villez</i>	1	1%
<i>Rosny sur Seine</i>	3	4%
Total	73	100%

Tableau 4 – *Localisation des familles aidées financièrement et en nature*

Le tableau 4 indique la localisation des familles que nous avons aidées financièrement ou en nature. Soixante-cinq pour cent des familles secourues habitent Bonnières et Freneuse.

B. Le vestiaire

Le vestiaire fonctionne pendant toutes les permanences d'accueil.

Actuellement, il est totalement gratuit.

Il est alimenté par les dons des habitants de notre secteur qui ont fourni suffisamment de vêtements pour répondre à la demande en 2012. Nous avons distribué près de 400 vêtements.

Nous recevons avec gratitude les vêtements parfaitement propres et en très bon état.

C. Le soutien scolaire

Le soutien scolaire concerne essentiellement des élèves du primaire qui ont des lacunes dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Dix bénévoles se sont consacrés à l'accompagnement individuel de quinze enfants en difficulté.

Ce travail est réalisé soit au domicile des parents soit au local du Secours Catholique soit chez les bénévoles.

Le rythme des séances a varié de une à quatre par semaine en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités du bénévole.

Dans l'ensemble de bons résultats, voire de très bons résultats, sont obtenus.

Des demandes supplémentaires sont actuellement enregistrées mais nous manquons de bénévoles pour les satisfaire.

3) Les activités ponctuelles

A. Le voyage de détente

La plupart des familles accueillies ne partent pas en vacances. C'est pourquoi, chaque année, nous organisons un voyage de détente gratuit d'une journée, à leur intention.

Cette année, nous avons projeté de nous rendre à la « *Mer de Sable*. » Nous avons demandé une participation symbolique de 10 euros par famille. Bien entendu, nous avons donné la possibilité à celles qui étaient le plus en difficulté de se signaler en vue de réduire ou d'annuler leur participation aux frais. Malgré cela, le nombre de personnes souhaitant se joindre à nous pour ce voyage s'est trouvé trop faible pour que nous y donnions suite.

B. L'arbre de Noël

Un arbre de Noël est organisé chaque année pour les enfants des familles qui ont été accueillies dans les 24 mois précédents. Il a eu lieu le 23 décembre dans la salle des Ventines mise à notre disposition par la municipalité de Freneuse. Une quinzaine de familles est venue à cette manifestation qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Un spectacle sur la nativité de Jésus a été donné. Des jouets ont été distribués à 28 enfants de moins de onze ans. Un goûter a ensuite été servi par les bénévoles.

Tous ont passé un excellent après-midi dans une ambiance amicale.

C. Les forums des associations

L'équipe du Secours Catholique a été représentée au forum des associations de Freneuse début septembre mais n'a pas pu être présente à celui de Bonnières. Peu de personnes ont été intéressées par nos activités.

4) Nos partenaires

Des contacts réguliers, plus ou moins fréquents selon les nécessités, sont pratiqués avec les :

- ◆ **Acteurs sociaux du secteur :** En fonction des besoins de communication et d'échanges, nous organisons chaque année une à deux réunions avec d'autres acteurs sociaux, assistantes sociales, représentants du restaurant du cœur, des CCAS, en vue de rendre compte des activités de chaque organisme, de poursuivre notre collaboration dans de bonnes conditions pour assurer la synergie de nos moyens au profit des familles que nous aidons.

- ◆ **Municipalités** : nous nous efforçons de coordonner nos actions avec les C.C.A.S. pour le meilleur service de nos accueillis.
- ◆ **Assistants sociaux** : Les Assistants Sociales nous adressent régulièrement des demandes de secours, soit ponctuels, soit à plus long terme, pour de nouvelles familles ou pour des familles déjà connues mais pour lesquelles nous demandons un réexamen de situation. De notre côté, nous les tenons au courant des aides apportées.
- ◆ **Restaurant du cœur** : pendant la période de fonctionnement du Restaurant du Cœur de Bonnières, nous n'avons pas vocation à distribuer des bons alimentaires ou de la nourriture. Nous n'intervenons, le cas échéant, que pour les denrées qui ne sont pas fournies, par exemple laits spéciaux pour bébés, etc. ou pour les familles nécessiteuses qui n'entrent pas dans les critères d'acceptation des Restaurants du Cœur.
- ◆ **Paroisse du secteur Yvelines-Ouest** : Elle s'associe au Secours Catholique pour aider et accueillir les familles que nous secourons. Elle a contribué de façon très importante à l'aide alimentaire en nature que nous avons distribuée tout au long de l'année. Les enfants des catéchismes font régulièrement des dons en nature à l'occasion de périodes du cycle liturgique telles que l'Avent ou le Carême.
- ◆ **Magasins de Freneuse** : Le Mutant, Intermarché et Carrefour Market acceptent les bons du Secours Catholique. Ils sont en relation avec nous pour assurer un suivi correct de la comptabilité des factures et pour définir les conditions de contrôle de l'identité des porteurs de bons.

5) Objectifs 2013

Outre les activités déjà en cours

- ◆ **Recrutement** : recruter de nouveaux bénévoles, afin d'avoir un effectif suffisant pour permettre le remplacement des bénévoles qui nous quittent, pratiquer une écoute satisfaisante, pallier les indisponibilités, créer de nouvelles activités ou renforcer celles existantes.
- ◆ **Soutien Scolaire** : répondre à la demande des familles et augmenter l'offre de service de soutien scolaire par un recrutement de nouveaux bénévoles.
- ◆ **Création d'une équipe de visiteurs** : pour les personnes isolées, les familles en difficultés, etc. dans la mesure où de nouveaux bénévoles seraient disponibles.

Annexe 1 – Résultats de l'aide matérielle et financière

Nombre d'accueils	215
Nombre total d'accueils aidés en bons, en argent, en nature ou en vêtements	210
Nombre total de secours distribués en bons, en argent ou en nature (vêtements exceptés)	195
Nombre de familles accueillies	80
Nombre de familles ayant reçu seulement des vêtements	5
Nombre de familles aidées en bons, en argent, en nature ou en vêtements	78
Nombre de familles aidées en bons, en argent ou en nature	73
Nombre de personnes représentées par les familles aidées (sauf vêtements seuls)	193
Nombre d'hommes	40
Nombre de femmes	59
Nombre d'enfants	94
Nombre de familles déjà reçues en 2011	22
Nombre moyen d'accueils aidés par famille (sauf vêtements)	2.7
Nombre d'aides sous forme d'espèces	16
Somme des aides sous forme d'espèces	394 €
Nombre de bons alimentaires	136
Somme sous forme de bons alimentaires	3214 €
Nombre d'aides en nature	192
Nombre de rations journalières individuelles en nature	3385
Somme équivalant aux produits fournis en nature (4 € par ration journalière individuelle)	13540 €
Nombre de bons pour combustibles	10
Somme sous forme de bons pour combustibles	289 €
Nombre d'aides par la commission des aides	1
Somme attribuée par la commission des aides	265 €
Nombre de vêtements distribués	392
Nombre d'accueils correspondant	45
Nombre de bons de transport	8
Somme sous forme de bons de transport	257 €
Nombre total d'aides en bons ou argent	160
Somme des aides financières	4484 €
Somme équivalente, en bons, en argent ou en nature (vêtements exceptés) ⁷	18024 €
Nombre total équivalent de rations journalières individuelles correspondant à l'aide apportée	4506
Somme totale équivalente, en moyenne par famille aidée	247 €
Aide moyenne par accueil et par famille	93 €
Nombre moyen de rations journalières par personne (nombre de jours d'aide alimentaire par personne aidée)	23
Nombre de jours d'aide alimentaire par famille aidée	25

⁷ C'est la somme totale qui aurait dû être dépensée sous forme de bons s'il n'avait pas été donné de colis alimentaires.

Pour nous aider

- ◆ **Dons et subventions** sont à adresser à :

SECOURS CATHOLIQUE
24ter avenue du Maréchal Joffre
RP 3542
78035 VERSAILLES CEDEX

- ◆ **Bénévolat, dons en nature, dons de vêtements et de mobilier, renseignements :**

s'adresser à l'équipe de Bonnières lors des accueils (*cf. p. 1*)

SECOURS CATHOLIQUE
31, rue Marcel Sembat, 78270 Bonnières
Tél. : 01 30 42 01 08, fax : 01 30 98 96 33